

Observation n°50 du 04/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis opposé à ce projet éolien de Doussay dont le dossier *régularisation avis AE 08.06.22* comporte de nombreuses « erreurs » et inexactitudes, toujours dans le bon sens pour le projet, qui pourraient largement influencer la perception réelle du projet et le sens de la décision préfectorale.

On peut lire par exemple page 31/185 :

« 2.3 – Contexte physique

../..

Il n'apparaît aucun changement significatif des circonstances de fait.

La mise à jour de l'analyse des impacts du projet sur ce sujet n'est donc pas nécessaire. »

Un changement de modèle d'éoliennes, avec une augmentation de taille de 10%, nécessite un changement notable et compatible **des fondations**.

Changement de fondations, taille et emplacement de E4 font de ces évolutions cumulées **un changement significatif** impactant les conclusions de l'Etude d'impact initiale, en terme de géologie et pédologie, d'hydrogéologie et hydrographie, et reliefs.

Pour ces irrégularités merci de rendre un avis défavorable.

M. MARTINET